



Association : comment obtenir la reconnaissance d'utilité publique ?

Fiche pratique publié le **28/04/2014**, vu **551 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une association déclarée peut sous certaines conditions, être reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat, ce qui lui donne des droits et des obligations supplémentaires.

La loi distingue trois types d'associations :

- les associations [non déclarées](#), qui ne possèdent pas de capacité juridique,
- les associations [déclarées](#), qui disposent d'une capacité juridique réduite,
- les associations reconnues d'utilité publique, qui disposent d'une large capacité juridique

[Voir le guide](#)